Annexe de l'Arrêté conjoint n°SC/001/GPK/CG/CAMCN et n°008/MIN/FINECO & IND/2019 du 02 décembre 2019 fixant les taux des taxes relatives à la publicité dues à la Ville de Kinshasa

Le Ministre provincial des Finances, Economie, Commerce et Industrie.

## Et

Le Commissaire général de la culture, arts, médias, communication et nouvelles technologies de

N °	Libellé des taxes	Fait générateur	Taux	Périodicité du paiement
01	1.1. Taxe sur la construction et l'implantation sur la voie publique des panneaux, insignes et appareils destinés à recevoir une publicité graphique	Demande d'autorisati on		

publicité		
graphique		
<ul> <li>Panneaux publicitaires</li> </ul>		
<ul> <li>Implantation         Boulevrad du 30 juin,         Lumumba, Triomphal et Sendwe     </li> </ul>	3/m²	mensuelle
<ul> <li>Implantation sur les autres artères</li> </ul>	2/m <sup>2</sup>	mensuelle
<ul> <li>Kiosques d'occupation au sol</li> <li>≤ 2 m²</li> </ul>	25/u	
		mensuelle
- > 2 m <sup>2</sup>	35/u	Mensuelle
<ul> <li>Cabine de vente carte ou autres</li> </ul>	5/u	
- ≤ 2 m <sup>2</sup>	5,4	Mensuelle
- > 2 m <sup>2</sup>	10/u	Mensuelle
<ul> <li>Gazebo</li> </ul>	15/u	Mensuelle
Tentes d'occupation au sol		
<ul> <li>à caractère permanent</li> </ul>	20/u	Mensuelle
<ul> <li>à caractère temporaire ≤ 10 m²</li> </ul>	5/u	Journalier
<ul> <li>à caractère temporaire &gt; 10 m²</li> </ul>	10/u	Journalier
<ul> <li>Présentatifs (table+parasol)</li> </ul>	1,5/u	Journalier
Présentatif à caractère permanent	10/u	Mensuelle

	Chevalet		1/u	Journalier			sur poteau		10/u	Mensuelle
	Location poteaux		4/u	Mensuelle			électrique			
00	électriques (Proximo)						<ul> <li>autocollants sur vitrines</li> </ul>		5/m <sup>2</sup>	Mensuelle
02	1.1. Taxe sur autorisation de	Demand e					- affichage sur abri-		70/u	Mensuelle
	dépôt des affiches	d'autoris					bus			
	et des panneaux	ation					- ilôt de policier		40/u	Mensuelle
	dans les lieux publics :						- drapeau - occupation et		25/u 5/m <sup>2</sup>	Mensuelle Mensuelle
	a. panneaux routier sur		2,5/m <sup>2</sup>	Mensuelle			aménagement		3/111-	Mensuelle
	Boulevards du 30		2,0/111	Monodono			rond-point à des			
	juin-Lumumba-						fins publicitaires			
	Triomphal-Sendwe		4.51.2				bb. carnaval motorisé		250/u	Ponctuelle
	b. panneau routier sur les autres artères		1,5/m <sup>2</sup>	Mensuelle			cc. banderole dd. articles distribués		25/u 10% de la	Mensuelle
	c. panneau mural		5/m <sup>2</sup>	Mensuelle			gratuitement T-shirt,		facture	
	d. panneau trivision		3/m <sup>2</sup>	Mensuelle			képi			
	e. panneau déroulant		4/m <sup>2</sup>	Mensuelle			ee. autocollant		0,1/u	Ponctuelle
	f. panneau sucette		10/face	Mensuelle			ff. publicité sur		10% de la	Ponctuelle
	g. totem de moins de 3 m <sup>2</sup>		25/face	Mensuelle			emballage gg. signes graphiques		facture 25/u	Mensuelle
	h. totem de 3 m² ou plus		30/face	Mensuelle			hh. oriflamme		3/u	journalier
	i. affichage sur		2.500/mois	Mensuelle			ii. action promotionnelle		150/u	journalier
	passerelle						jj. location de l'espace			
	j. panneau sur le toit		5/m <sup>2</sup>	Mensuelle			urbain à des fins			
	k. panneau dans une		5/m <sup>2</sup>	Mensuelle			publicitaires - Location journalière			
	parcelle quelconque  I. écran géant inférieur		6/m <sup>2</sup>	Mensuelle			- Location mensuelle			
	à 2 m <sup>2</sup>		0/111	MENSUENE					200/u	Journalier
	m. écran géant à 2 m² ou plus		15/m <sup>2</sup>	Mensuelle					3.000/u	Mensuelle
	n. écran géant diffusant la publicité		15/m <sup>2</sup>	Mensuelle		03	Taxe sur la réalisation d'une œuvre publicitaire	Demand e		
	o. engin roulant de		35/m <sup>2</sup>	Mensuelle			a) par artiste	d'autoris	450	<b>D</b> ( "
	moins de 2 m <sup>2</sup> de				_		b) par une agence en	ation	150 200	Ponctuelle
	publicité p. engin roulant de 2 m²		100/m <sup>2</sup>	Mensuelle			publicité et/ou une		200	
	ou plus de publicité		100/111-	IVIETISUEIIE			agence conseil en			
	q. enseigne lumineuse		30/u	Mensuelle	-		publicité et autres		2-2	
	de 1 à 5 m <sup>2</sup> /mono				_		c) par imprimerie d) par une bureautique		250 100	
	face		E0/11	Monauelle	-		e) par un atelier de		150	
	r. enseigne lumineuse de 1 à 5 m²/double		50/u	Mensuelle			fabrication des		100	
	face						supports publicitaires			
	s. enseigne lumineuse		40/u	Mensuelle			f) par une entreprise		300	
	de 6 à 10 m <sup>2</sup> mono						industrielle de fabrication textile et			
	face t. enseigne lumineuse		70/u	Mensuelle			de fourniture de			
	de 6 à 10 m <sup>2</sup> doubles		1 0/u	INICIISUCIIC			bureau			
	face						g) œuvre publicitaire		350	
	u. enseigne lumineuse		3.5/m <sup>2</sup>	Mensuelle			réalisée à l'étranger h) marque décorative et		10% de la	Ponctuelle
	de +10 m <sup>2</sup> v. enseigne lumineuse		20/u	Mensuelle			inscription		mise	et/ou
	de 1 à 5 m <sup>2</sup> /mono		20/u	IVICIISUEIIE			promotionnelle sur un			mensuelle
	face						objet et autres			
	w. enseigne lumineuse		30/u	Mensuelle			supports i) jeu concours		10% de la	Ponctuelle
	de 1 à 5 m²/double						promotionnel et		mise	Fonctuelle
	face x. enseigne lumineuse		30/u	Mensuelle			tombola			
	de 6 à 10 m <sup>2</sup> /mono		00/u	Wichiodolic			j) impression à		10% de la	
	face						caractère publicitaire		mise	
	y. enseigne lumineuse		50/u	Mensuelle			sur un support quelconque (billet,			
	de 6 à 10 m <sup>2</sup> double face						titre de voyage,			
	z. enseigne lumineuse		3/m <sup>2</sup>	Mensuelle			pagne et autres)		100:	
	de + 10 m <sup>2</sup>						k) papier à en-tête,		10% de la	
	aa. publicité sur panneau						ballon ou baudruches gonflables		mise	
	tracé						publicité sur appareils		10% de la	
1	<ul> <li>publicité (affichage)</li> </ul>	İ	1		_		, ,			

cellulaires mise
Celiulalies